

Compte rendu du CDAS du 15 novembre 2022

Etaient présents lors de ce CDAS :

M. Bianchini, président

M. Deshayes-Surcin, resp. moyen et stratégie

M. Gerbeaud, délégué départemental de la Creuse

M. Poletto, Responsable de l'Action Sociale Nouvelle Aquitaine

Les représentants des personnels :

M. Aufrère et Mme Labrousse, Solidaires Finances Publiques

Mme Hébrant, FO

Nommé expert par FO : Mme Duval

M. BIANCHINI n'aura pas manqué d'ouvrir la séance en ironisant sur la présence de Mme Duval, secrétaire UNSA en tant qu'expert FO : « Je salue la grande solidarité syndicale malgré ce contexte électoral... », un sourire jusqu'aux oreilles...

Approbation du dernier PV :

Le PV du 28 juin 2022 n'a été ni signé, ni approuvé.

Les représentants des personnels à l'unanimité s'opposent à cette approbation, car ce PV ne retrace pas les débats tenus pendant la séance du 28/06/2022, et ce malgré les demandes de modification des retranscriptions des débats.

Force est de constater que nos observations n'ont pas été prises en compte.

Nous dénonçons ce PV car il réduit à néant l'action syndicale visant à défendre l'échelon départemental de l'action sociale.

Réforme de l'Action Sociale :

Concernant la réforme de l'action sociale, Mme POLETTO, responsable régionale, nous informe que les équipes de délégués ne sont pas encore faites.

Nous demandons si le CDAS dans sa forme actuelle va basculer dans la nouvelle

instance CSAL, s'il existera une prise en charge interministérielle (SRIAS), ce à quoi M. BIANCHINI nous indique ne pas avoir d'information sur l'action sociale au niveau ministériel, et que cela reste au niveau « des rumeurs ».

Le délégué de la Creuse n'a pas d'information spécifique sur les prestations avec les autres administrations, mais nous indique que les finances ne sont pas à « *plaindre à ce niveau* ».

Solidaires Finances craint que la réforme de l'action sociale et plus spécifiquement un éventuel regroupement interministériel ne nivelle par le bas les moyens alloués à notre administration.

De plus, nous avons réaffirmé notre attachement au rôle du délégué départemental et au maintien d'une présence sur notre département.

La suppression du poste est d'autant plus déplorable que nous avons au moins un candidat prêt à prendre la suite.

Crédits d'action locale :

Comme vous avez dû vous en rendre compte cette année, nous n'avons pas pu organiser des actions/sorties au profit des actifs. Nous nous retrouvons donc avec un budget à utiliser avant la fin de l'année de plus de 6581 €. Nous avons voté à l'unanimité afin que cette somme soit utilisée sous la forme de :

- Chèque KDO (40 €) pour les enfants nés entre 2004 et 2007 ;
- Achat de chocolats pour les enfants ;
- Dans le cadre d'Amitié Finances, achat de chocolats pour les collègues ayant subis des revers financiers et problème de santé .

La convention accrobranche qui avait été actée lors du dernier CDAS du 28 juin 2022 n'a pu être remis en place par le délégué de la Creuse

Nous avons insisté pour sa reconduction l'année prochaine et avons proposé des activités similaires : Escape Game, Paint Ball ...la remise en place de l'aide au permis de conduire, du Passtime.

Nous avons particulièrement insisté sur l'organisation dans les meilleurs délais des sorties et de l'arbre de Noël de l'année prochaine .

Pour l'arbre de Noël de cette année, le délégué nous a annoncé n'avoir personne pour l'organisation matérielle. Les OS représentatives ont dû se proposer de trouver des volontaires afin d'assurer le maintien de ce moment de convivialité.

Questions diverses :

Au fil des débats, l'ordre du jour a été quelque peu chamboulé, nous vous retranscrivons ici les questions qui ont été abordés pendant l'instance :

La responsable régionale Mme POLETTO qui vient de prendre son poste à Bordeaux depuis le 1^{er} septembre 2022, assiste à ce CDAS, précisant que son expérience se limitait à de l'encadrement au sein de l'éducation nationale et qu'elle n'a aucune expérience de l'action sociale.

Elle nous indique comprendre la problématique de notre département en l'absence de délégué et semble avoir pris note des différents arguments avancés par les OS.

Devenir du délégué :

M. BIANCHINI souligne la difficulté de ne pas avoir de délégué fixe, et nous explique que ce choix de rationalisation est purement « politique » ... lire « économique » et, à l'instar du NRP, de nous parler de dématérialisation.

Nous lui avons rétorqué que son discours était en totale opposition avec le principe même de l'action sociale et que ces propos sont profondément choquant au sein de cette instance.

M. BIANCHINI nous rappelle à la triste réalité : « *pas de débat de Bisounours, nous n'avons aucune assurance d'avoir un délégué ...* ». Vu son intérêt pour l'action sociale, nous en avons même la certitude !

La Restauration :

Cette dernière fut abordée pour les sites de Bergerac et Sarlat.

Bergerac pose la problématique d'un restaurant conventionné apportant une relative satisfaction à une minorité au détriment de la majorité qui souhaite des tickets restaurants.

En l'état la convention ne peut être dénoncée mais cette dernière prend fin d'ici peu.

Il est proposé de chercher un autre restaurant afin d'offrir une alternative.

Concernant Sarlat, c'est le départ à la retraite de l'agent BERKANI qui ne pourra être remplacé qui sonne le glas du restaurant.

Afin d'éviter le problème de Bergerac, nous suggérons d'interroger les agents sur leurs préférences, des solutions nous sont présentées dans un ordre pré-déterminé, le Secrétariat Général (SG) ne fait aucun cas des agents et les solutions sont imposées :

- mise à disposition d'une personne par le traiteur (problème du coût salarial)
- restaurant conventionné (volonté du SG) ;
- tickets restaurants (en dernier recours)

La tarification de la restauration (5,84 € maximum après subvention) est aussi abordée.

Nous nous inquiétons du maintien de la tarification dans le contexte économique actuel et de la mise en place prochaine des lois EGALIM et Ecologie et Résilience qui risquent d'impacter fortement les tarifs.

Les CESU :

Certains agents ne peuvent bénéficier des CESU garde d'enfant au motif que certaines collectivités les refusent comme moyen de paiement.

Rappelons que nous parlons d'environ 400 € / enfant par an, et que la revalorisation des CESU est un sujet de débat au niveau national.

Notre collègue de FO précise qu'il s'agit pourtant d'un moyen de paiement sûr, minimisant les risques d'impayés. Argument entendu. La direction tâchera de sensibiliser les collectivités, notamment par le biais des CDL.

Enfin, nous avons rappelé l'importance de proposer des actions concrètes, sorties et autres, et non des solutions dématérialisées comme les chèques cadeaux que nous ne validons que pour ne pas perdre les crédits alloués. L'action sociale doit par nature, proposer du lien, de la solidarité et permettre les échanges entre les personnels, à toutes et tous.

Nous ne vous cacherons pas non plus que nous avons certaines réserves sur la motivation du délégué de la Creuse. Les OS se sont fortement impliquées et substituées à ce dernier sur certains points. Cependant nous n'avons pas vocation à cela, cette implication est liée au contexte exceptionnel de cette année avec la suppression du poste de délégué départemental suite au départ à la retraite de Alain ALAUX.

Vos représentants Solidaires

Nicolas AUFRERE

Sandrine LABROUSSE